

Décision n° 2024-1724
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 25 juillet 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 25 juillet 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Franck TARRIER
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2024-1724
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 25 juillet 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199108987	COMMUNE D'AGDE	34 AGDE	1 VHF
200801229	SERIS SECURITY	56 LANESTER	1 UHF
200901503	SERIS SECURITY	33 AMBARES ET LAGRAVE	2 UHF
200901564	SERIS SECURITY	56 PONTIVY	1 UHF
201101214	AIRSPORTS REUNION	97 ST PAUL	1 VHF
201201030	PEPINIERES DE LA BAMBOUSERAIE	30 NIMES	1 VHF
201400351	TRANSDEV ALPILLES BERRE MEDITERRANEE	13 SALON DE PROVENCE	4 UHF
201401073	DODIN CAMPENON BERNARD	13 ST PAUL LES DURANCE	1 UHF
201401074	DODIN CAMPENON BERNARD	13 ST PAUL LES DURANCE	16 UHF
201700841	COMMUNE D'AGDE	34 AGDE	2 UHF
202001896	EIFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS	92 PUTEAUX	4 UHF
202100227	LEGENDRE ILE DE FRANCE	92 COURBEVOIE	3 UHF
202100563	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	92 ASNIERES SUR SEINE	3 UHF
202101170	STM CONSTRUCTION	93 SAINT OUEN	1 UHF
202102773	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	94 L'HAY LES ROSES	4 UHF
202300329	BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS MIDI PYRENEES	31 TOULOUSE	2 UHF
202300443	SOLUMAT	75 PARIS 1ER	1 UHF
202300641	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 13	2 UHF
202301399	BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS MIDI PYRENEES	31 TOULOUSE	1 UHF
202301836	SOLUMAT	69 RILLIEUX LA PAPE	1 UHF
202302359	SOLUMAT	30 NÎMES	1 UHF
202402061	LA ROUTIERE DE L'EST PARISIEN-REP	77 CLAYE-SOUILLY	2 VHF